

Vitoplex 100 LS

Type SxD

Chaudière fioul/gaz

Générateur de vapeur jusqu'à 0,5 bar



VITOPLEX 100 LS



Pour votre sécurité



Respecter scrupuleusement ces conseils de sécurité afin d'éviter tout risque et tout dommage pour les personnes et les biens.

Odeur de gaz

- Ne pas fumer ! Eviter toute flamme nue et toute formation d'étincelles (manoeuvre d'interrupteurs électriques, par exemple)
- Ouvrir les fenêtres et les portes
- Fermer la vanne d'alimentation gaz
- Prévenir le chauffagiste depuis l'extérieur du bâtiment
- Se conformer aux consignes de sécurité de gaz de France.

En cas de danger

- Mettre immédiatement l'installation hors tension, au porte-fusible du tableau électrique ou à l'interrupteur principal, par exemple (sauf en cas d'odeur de gaz).
- Fermer les vannes d'arrêt des conduites de fioul ou la vanne d'alimentation gaz.
- Employer un extincteur adapté en cas d'incendie.

Travaux sur l'appareil

Le montage, la première mise en service, l'entretien et les réparations devront être impérativement effectués par du personnel qualifié (chauffagistes/installateurs).

Couper l'alimentation électrique (au porte-fusible du tableau électrique ou à l'interrupteur principal, par exemple) avant de commencer l'intervention sur l'appareil/l'installation de chauffage et la bloquer pour interdire tout rétablissement.

Si la chaudière fonctionne au gaz, fermer également la vanne d'arrêt gaz et la bloquer pour empêcher toute réouverture intempestive.

Les raccords côté eau et côté vapeur ne devront être ouverts que si la chaudière ne se trouve pas sous pression.

Conditions à remplir par la chaufferie

- Pas d'air pollué par des hydrocarbures halogénés (contenus dans les bombes aérosols, les peintures, les solvants et les produits de nettoyage, par exemple)
- Pas de poussière abondante
- Pas d'humidité de l'air élevée en permanence
- Hors gel
- Température ambiante : 35°C maxi
- Bien ventilée et ne pas obstruer les ouvertures d'arrivée d'air existantes.

Mettre la chaudière en service

La première mise en service et l'adaptation de la régulation aux conditions locales et aux données du bâtiment devront être effectués par votre chauffagiste.

Avant de remettre une chaudière en service après un arrêt d'assez longue durée, nous vous recommandons de vous mettre en relation avec votre chauffagiste.

1. Contrôler si l'ouverture d'admission d'air de la chaufferie est ouverte.
2. Contrôler le niveau d'eau de la chaudière, en rajouter si nécessaire.
6. Enclencher dans cet ordre l'interrupteur général de chaufferie, l'interrupteur de la pompe d'eau d'alimentation et l'interrupteur du brûleur (respecter la notice d'utilisation du fabricant du brûleur).

Remarque importante !

Les chaudières à vapeur ne devront fonctionner qu'avec de l'eau de qualité adéquate (voir notice de maintenance).

3. Contrôler le niveau de fioul ou la pression d'alimentation de gaz.
4. Contrôler si la trappe de ramonage de la buse de fumées est fermée.
5. Ouvrir les vannes d'arrêt des conduites de fioul (cuve et filtre) ou la vanne d'arrêt gaz.
7. Mettre la chaudière en service à une puissance réduite et la faire monter lentement à la pression de service prévue.
8. Contrôler le fonctionnement de tous les organes de réglage et de sécurité durant la montée en température.
9. Examiner les joints et les trappes et, si nécessaire, resserrer leurs vis.
10. Quelques jours après la mise en service, contrôler la porte de chaudière et la trappe de ramonage et resserrer leurs vis.

Votre installation de chauffage est désormais opérationnelle.

Mettre la chaudière hors service

Si vous ne voulez pas utiliser votre chaudière **pendant une courte durée**, maintenez la température d'eau de chaudière à 95°C par l'aquastat (de maintien en température) pour éviter une corrosion par entrée d'oxygène dans l'eau de chaudière.

Si vous ne voulez pas utiliser votre chaudière **pendant une durée assez longue (plusieurs mois)**, vous devez la mettre hors service.

- Avant d'arrêter la chaudière pour une durée assez importante, nous vous recommandons de vous mettre en relation avec votre chauffagiste. Ce dernier pourra, si nécessaire, prendre des dispositions adéquates pour protéger l'installation du gel ou protéger les surfaces d'échange de la chaudière et les parois côté vapeur, par exemple.
- Pour assurer la protection, remplir complètement la chaudière d'eau et ajouter à l'eau un produit fixant l'oxygène afin de lier l'oxygène de l'eau et d'éviter la corrosion.
- Comme la vapeur ne doit pas contenir d'hydrazine en cas de soutirage de vapeur et de climatisation, ne pas ajouter d'hydrazine à l'eau de chaudière.

1. Fermer les vannes d'arrêt des conduites de fioul (cuve et filtre) ou la vanne d'arrêt gaz.
2. Couper l'interrupteur du brûleur et l'interrupteur de la pompe d'eau d'alimentation.
3. Mettre l'installation hors tension ; au porte-fusible du tableau électrique ou à l'interrupteur principal, par exemple.
L'installation est désormais hors tension. **Il n'y a pas de protection contre le gel.**
4. En cas de **risque de gel**, vidanger la chaudière et le chauffage par le raccord vidange. Ouvrir les vannes d'arrêt et de réglage ainsi que les purgeurs d'air.

Contrôles du fonctionnement

Effectuez les contrôles ou les travaux suivants :

- Tous les jours
 - Purger et contrôler l'indicateur de niveau d'eau
 - Purger la chaudière (ouvrir deux ou trois fois la vanne à la pression de service jusqu'à ce que de l'eau claire sorte).
 - Contrôler le limiteur de niveau d'eau.
 - Manoeuvrer brièvement la soupape de sécurité.
 - Contrôler l'eau d'alimentation et l'eau de chaudière.
- Tous les mois
 - Nettoyer l'indicateur de niveau d'eau.
 - Contrôler l'aptitude à la fonction des dispositifs de sécurité.
 - Contrôler l'aptitude à la fonction des dispositifs de régulation.
 - Contrôler tous les joints et reprendre, le cas échéant, l'étanchéité.
 - Vérifier l'aération de la chaufferie.

Élimination des défauts



Notice du fabricant du brûleur

Si la panne ne peut pas être éliminée, prévenez votre chauffagiste.

Remarques concernant l'entretien

L'entretien d'une chaudière à vapeur est prescrit par la réglementation en vigueur.

Nous vous recommandons vivement de faire entretenir régulièrement votre installation de chauffage pour garantir un fonctionnement fiable, économe en énergie et respectant l'environnement. Pour ce faire, le mieux est de passer un contrat d'entretien avec votre chauffagiste.

La chaudière à vapeur doit être nettoyée à intervalles déterminés, dans le cas contraire, la température des fumées et donc les pertes d'énergie augmentent avec l'encrassement.

Nous recommandons l'emploi d'un thermomètre de fumées. Une surveillance de la température des fumées permettra de détecter un mauvais réglage du brûleur et indiquera le degré d'encrassement de la chaudière.

Une température des fumées excessive causée par une chaudière encrassée ou un brûleur mal réglé diminuent le rendement. Le cas échéant, il sera nécessaire de nettoyer la chaudière ou de régler à nouveau le brûleur.

→ Remarques concernant le fonctionnement !

- Maintenez la chaufferie et la chaudière en parfait état de propreté.
- Contrôler fréquemment les réserves de combustibles (si la chaudière fonctionne au fioul ou au propane).

Viessmann S.A. 57380 Faulquemont
Tél. 03 87 29 17 00
Fax 03 87 29 18 52
www.viessmann.fr

Membre du Groupement des Fabricants de Matériels de Chauffage Central par l'Eau Chaude et de Production d'Eau Chaude Sanitaire (GFCC)